Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009-295 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°7
dans sa séance du 13 au 15 mars 2006 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 12 au 23 juin 2006 ;

D E C I D E

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une équipe de recherche labellisée U 979 intitulée :

« Physique des ondes pour la médecine »

Art. 2 : L'équipe de recherche labellisée U 979 exercera son activité dans les locaux situés :

Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle - ESPCI
Institut Langevin Ondes et Images (LOA)
(CNRS UMR 7587)
10 rue Vauquelin
75005 PARIS

Art. 3 : L'équipe de recherche labellisée U 979 est administrativement rattachée à la Délégation Régionale de Paris VII – Nord.

Art. 4 : Monsieur Mickael TANTER est nommé directeur de l'équipe de recherche labellisée U 979 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Le Président-directeur général
de l'Inserm